



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Action ambitieuse en faveur du climat

#### Une Carte Crédit Carbone pour mobiliser 11,4 millions de belges en faveur du climat.

Depuis plusieurs mois, la classe politique belge est secouée par de nombreuses manifestations visant à réclamer plus d'actions politiques pour le climat.

Nous constatons que les propositions restent classiques et modestes par rapport à la hauteur de l'enjeu climatique. Aucune action politique ambitieuse pour l'instant.

Face à cette inertie, nous avons - en notre qualité d'expert-citoyen – commencé à rencontrer plusieurs acteurs politiques afin de leur proposer une mesure ambitieuse, réaliste et équitable qui se présente sous la forme d'un octroi à chaque ménage belge d'un **Crédit CO<sub>2</sub>**.

Cette proposition a été accueillie favorablement par nos interlocuteurs.

A l'approche des élections, nous invitons ainsi l'ensemble de la classe politique belge à prendre ses responsabilités et agir avec plus d'ambitions.

**Aujourd'hui, c'est la manière de consommer de 11,4 millions de belges qu'il faut modifier.**

Impliquer rapidement l'ensemble des citoyens-consommateurs belges et européens dans le challenge climatique est incontournable pour réussir la transition vers une société bas carbone.

**Si nous sommes en tant que citoyen les premiers responsables de toutes ces émissions de par nos comportements de consommation, nous en sommes aussi la principale solution.**

Sans changements notables dans **nos comportements de consommation**, la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz effet de serre est vaine et vouée à l'échec.

#### Comment fonctionne la Carte de Crédit Carbone ?

Les pouvoirs publics établissent la quantité maximale d'émissions CO<sub>2</sub> permise. Ce plafond diminuera au fil du temps et sera établi de manière à contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction des ménages belges ou européens. Ensuite, les autorités publiques distribueront un crédit d'émission (c-à-d des tonnes de CO<sub>2</sub>) à chaque ménage. A la fin d'une année, chaque ménage devra rendre un montant de quotas égal à ses émissions de CO<sub>2</sub>. Les émissions sont celles qui proviennent du chauffage et de la consommation électrique des habitations ou encore des déplacements. Pour respecter leur crédit, les ménages choisiront librement le comportement de consommation le plus adapté: (1) modification des comportements : par exemple utilisation accrue des transports en commun et limitation de l'usage de leur véhicule thermique (2) l'investissement dans des solutions bas carbone : par exemple des panneaux photovoltaïques ou l'utilisation de LED (3) la compensation du déficit de crédit avec des excédents de crédit d'autres ménages

Nous proposons de ne pas rendre contraignant ce système dans un premier temps afin de conduire la population à modifier spontanément ses comportements de consommation. Ensuite et selon l'urgence climatique, une valeur économique pourrait être octroyée aux crédits afin de récompenser financièrement les faibles émetteurs de CO<sub>2</sub> et ceux qui ont fait des efforts.

#### Contacts :

Ir.Philippe DELAISSE (Fr): +32(0)471 91 54 95

Ir.Dirk MEIRE (NI): +32(0)498 94 83 90